

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 25 novembre 2019

Date d'affichage : 04 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : ABT Catherine, BUJAR Paul, CARPANESE Barbara, COLIN François, DONGO Valérie, FRANCOIS Eddie, GARNIER Bernadette, GRAMMAIRE Elise, GUERIN Alain, GUERINOT Damien, GUILLOT Francis, JOSSET Patrice, JOZY Nicole, LEGRAS Nicole, LEREDOTTE Sylvie, MATHIAS Jean Yves, WAIBEL Jean Louis

Représentés : POIRETTE Christian par GUERIN Alain, ROUSSEL Jean Claude par BUJAR Paul

Absents : LAMORIL Bernard, SERRIER Vincent

Secrétaire : Madame LEGRAS Nicole

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2019 qui n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que soient évoquées les questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Remplacement des menuiseries des Ecoles : choix du maître d'œuvre : rapporteur - M. MATHIAS
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

M. MATHIAS fait état des travaux qui seront à réaliser, par décision du conseil municipal du 26 octobre 2018, concernant les menuiseries du GROUPE SCOLAIRE.

Compte-tenu de l'importance des travaux prévus, il est fait obligation de lancer une procédure d'appels d'offres respectant le code des marchés publics.

Afin d'établir le dossier de consultation des entreprises, il est conseillé de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre spécialisé en ingénierie.

Après examen des offres reçues, il est proposé de retenir le bureau d'études DUFOR & DESPRES pour un montant de 18 500.00 € TTC.

Mme GRAMMAIRE demande des précisions sur la nature des interventions du bureau d'études et considère que le montant facturé est trop élevé.

M. BUJAR a apporté quelques précisions.

Adopté à l'unanimité.

2 - Remplacement des caméras de vidéo-surveillance stade rue du Perrey : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	17	1 M. Waibel	1 M. Guérinot	0

L'installation existante étant obsolète, il est proposé de la remplacer par du matériel plus performant et d'y inclure un contrat de maintenance pour un montant global de 7 488 € auprès de la société CHUBB DELTA ;

M. GUILLOT a demandé si l'installation initiale avait été utilisée à plusieurs reprises.

M. MATHIAS lui a répondu que l'installation avait peu servi et qu'elle était inexploitable pour des faits de nuit.

M. BUJAR a estimé que cette vidéosurveillance était nécessaire pour contrôler les rassemblements de jeunes à proximité de la salle de sports, la nuit. Répondant à une interrogation, **M. BUJAR** a informé l'assemblée que la clôture du terrain serait à nouveau mise en place pour en interdire l'accès la nuit.

Adopté à la majorité relative.

3 - Raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité pour les trois terrains rue Sansonné : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Propriétaire de trois terrains destinés à la construction, rue Sansonné, la commune envisage de les commercialiser. Il est donc nécessaire de procéder à des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Il est proposé de confier ces travaux à la Sté ENEDIS pour un montant estimé à 5 228.30 € ;

M. GUERIN s'est étonné que la collectivité prenne en charge l'équipement électrique des parcelles concernées considérant qu'elle devrait être à la charge de l'acquéreur.

M. MATHIAS lui a répondu qu'en qualité de vendeur des parcelles, la commune avait la charge de la viabilisation des parcelles pour les commercialiser et qu'il appartenait à l'acquéreur de se rapprocher de son fournisseur d'électricité pour son branchement personnel.

Adopté à l'unanimité.

4 - Viabilisation du futur lotissement rue du Château : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	17	1 M. Waibel	1 M. Guillot	0

M. MATHIAS rappelle le contenu de ce projet privé de réalisation d'un lotissement comprenant 69 logements individuels et collectifs sur le site de l'ancienne manufacture TESSIER. Présenté par la Sté SNC HPL Villenaux la Grande, promoteur immobilier.

Ce projet, dans sa phase de réalisation dont la date n'est pas encore arrêtée et conditionné par l'obtention du permis de construire, fera l'objet de travaux de viabilisation par le promoteur.

Il est proposé, dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Tryolits de réaliser par anticipation les antennes de raccordement aux différents réseaux pour un montant de 6 852 € et d'en assumer la dépense dans un premier temps.

Mme GRAMMAIRE considérant l'état d'avancement des travaux rue des Tryolits a demandé des explications sur la coordination des travaux qui font l'objet de la délibération.

M. BUJAR a informé l'assemblée que les travaux avaient été déjà réalisés pour ne pas retarder le déroulement du programme Rue des Tryolits.

Adopté à la majorité relative.

5 - Nettoyage de la canalisation d'évacuation des éluats de la station de pompage : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

M. MATHIAS fait état de problèmes rencontrés par suite de l'obstruction de la canalisation destinée à éliminer les éluats produits par la station de pompage de l'eau potable.

Il est proposé de confier le nettoyage de la canalisation à l'entreprise HYDROCHEM suivant un devis établi à hauteur de 24 385 € HT.

Mme ABT a demandé si l'intervention de l'entreprise chargée de l'opération ne risquait pas de détériorer la canalisation.

M. MATHIAS lui a répondu que l'entreprise en question était spécialisée dans ce domaine et qu'à priori il n'y avait pas de risque à craindre.

Adopté à l'unanimité.

6 - Acquisition d'une pompe submersible : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Il est demandé l'aval du conseil municipal pour faire l'acquisition d'une pompe submersible auprès de la Sté SUEZ pour un montant de 1 428 € TTC et d'effectuer le changement d'un moto-réducteur servant à l'élimination des déchets sur le site de la station d'épuration, suivant un devis établi par le SDDEA pour un montant de 1 604.64 € HT.

M. WAIBEL a demandé des précisions sur les causes des pannes à répétitions, le moto-réducteur ayant déjà fait l'objet d'une intervention en 2018.

M. BUJAR a répondu qu'il s'agissait d'une cause accidentelle et que des pourparlers étaient en cours avec le SDDEA pour une mise en œuvre de la garantie.

Adopté à l'unanimité.

7 - Modification du règlement du Service Eau : rapporteur – M. BUJAR

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Sur proposition de l'agent municipal en charge du fonctionnement du Service des Eaux, il est proposé d'apporter les modifications au règlement de ce Service pour en faciliter la gestion :

Il est exposé, en particulier, les différentes propositions concernant :

- Le règlement des factures par les Usagers en y incluant la possibilité de régler les consommations par prélèvement et la mensualisation des montants à acquitter.
- De modifier les dates de facturation pour faire coïncider les recettes avec les échéances à verser à l'Agence de l'Eau.
- D'apporter des précisions sur les possibilités d'exonération en cas de fuites accidentelles.
- D'exiger un certificat de raccordement aux réseaux lors des mutations d'immeubles pour mieux contrôler la conformité des installations et d'instituer un forfait de 40 € pour l'engagement des services municipaux sollicités.

DISCUSSION :

M. GUERIN a demandé des précisions sur la gestion du Service Eau

M. COLIN considère que tous les propriétaires dont les installations ne sont pas conformes à la réglementation devraient faire l'objet d'une amende.

M. WAIBEL a proposé que la Commune se rapproche du SDDEA avant d'envisager toutes mesures concernant la conformité des installations.

Adopté à l'unanimité.

9 - Migration du site vers Windows 10 : rapporteur – M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	16	0	3	0

Le passage de WINDOWS 7 à WINDOWS 10 en janvier 2020, aura pour conséquence la mise en place d'aménagements sur le système informatique qui équipe les Services municipaux. Les besoins ont été évalués à 9 124.80 € par la Ste EDC INFORMATIQUE qui a en charge la maintenance et le suivi des installations municipales.

M. GUERINOT après avoir demandé que lui soient détaillées les prestations, objet du devis, a considéré que le montant facturé était exagéré.

Adopté à la majorité relative.

10 - Admission en non valeur Service Eau et Assainissement - Budget Communal : rapporteur – Mme GARNIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	14	4	1	0

L'Assemblée est informée qu'après épuisement de toutes les procédures légales, le service de la comptabilité publique est dans l'impossibilité d'encaisser des factures émises par différents services municipaux pour un montant global de 410.12 €

Adopté à la majorité relative.

12 - Révision des tarifs municipaux : rapporteur – Mme GARNIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Il est proposé de ne pas augmenter les différents services municipaux facturés en 2020 aux Usagers et de maintenir les tarifs à hauteur de ceux fixés pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

13 - Réalisation de prêts pour les travaux de voirie : rapporteur – Mme GARNIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Il est proposé de réaliser différents prêts auprès de la Caisse du Crédit Agricole Nord Bourgogne Champagne pour financer les travaux de voirie en cours de réalisation, rue des Tryolits et rue du Pont du Roi pour un montant global de 370 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**14 - Convention d'occupation sur le domaine privé commune au profit de Losange :
rapporteur – M. BUJAR**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Dans le cadre de la mise en place de la FIBRE OPTIQUE, il est nécessaire de déterminer les conditions d'intervention des entreprises sur le domaine privé de la commune.

Ces conditions feront l'objet d'une convention entre la Commune et la Sté LOSANGE qui doit être ratifiée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

15 - Virement de crédits : rapporteur – Mme GARNIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	17	2 MM. Waibel - Guillot	0	0

Pour financer les nouvelles dépenses engagées lors de cette séance par le conseil municipal, dépenses évaluées à 35 000 €, il est proposé d'annuler les crédits budgétisés pour la démolition de l'immeuble en ruines rue de la Gare et de les transférer sur les comptes concernés.

Adopté à la majorité relative.

16 - Réorganisation du service Péri-Scolaire : rapporteur – Mme GRAMMAIRE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Comme suite à une inspection inopinée du Service Départemental de Cohésion Sociale et de Protection des Personnes, il a été constaté des manquements ne respectant pas les obligations réglementaires requises. Le Maire a été mis en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service Municipal chargé d'accueillir les enfants hors du temps scolaire sous peine du retrait de l'agrément administratif.

Cette mise en demeure vise, en particulier, la qualification de l'encadrement, la présence effective d'un Directeur pendant le fonctionnement du Service et définition d'objectifs éducatifs.

Le conseil municipal a pris acte de la mise en demeure pour la mise en conformité du Service municipal.

Discussion :

Mme GRAMMAIRE après avoir exposé les problèmes rencontrés et soumis les mesures préconisées a demandé que soit précisé dans la délibération « **et d'améliorer la sécurité des enfants** ».

M. BUJAR revenant sur le dysfonctionnement du Service considère que les Parents, selon les circonstances, par leurs comportements nuisent à l'intérêt de l'Enfant, considérant qu'il serait nécessaire de modifier le règlement pour limiter les abus et permettre aux Agents d'exercer dans le respect des objectifs pédagogiques fixés.

Questions diverses

Vérification périodique des bornes à incendie :

M. COLIN informe l'Assemblée qu'il n'appartient plus au SDIS de vérifier le bon fonctionnement des bornes à incendie.

Cette vérification doit être effectuée périodiquement sous la responsabilité du Maire de chaque commune.

Pour réaliser ces vérifications, il convient de se doter d'un appareil de mesure, d'une valeur de 3 000 € environ et que l'intervention d'un agent municipal ne nécessite pas de compétence particulière.

M. BUJAR, considérant que toutes les communes seront confrontées aux mêmes obligations dans le périmètre de la Communauté de Communes, va proposer la mutualisation de la dépense via cette entité territoriale.

Projet de camping sur le site de l'ancienne gare :

M. BUJAR informe l'assemblée qu'il a été à nouveau sollicité par l'investisseur dont le projet est d'implanter un camping sur le site de l'ancienne gare à Villenaux et a demandé s'il devait poursuivre les discussions pour faire aboutir, éventuellement, ce projet. Un accord de principe a été émis.

M. WAIBEL a exprimé son désaccord.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Nicole LEGRAS

Paul BUJAR

